

## **Compte rendu du CSAL du 09/02/2024**

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation plénière le 9 février 2024. La CFTC Finances publiques vous rend compte de cette instance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ Adoption du règlement intérieur du CSAL et de la formation spécialisée [soumis au vote]**

Après le vote unanime de rejet le 1er février du projet de règlement intérieur des CSAL par la Direction générale, sans prise en compte des propositions rédigées par les organisations syndicales, consultées au niveau local, la Direction a convoqué à nouveau les élus du CSAL pour un nouveau vote le 9 février.

A nouveau, les élus du CSAL ont voté unanimement contre le projet de la Direction générale, dont la présentation tardive (près d'un an d'attente) et les dispositions ne permettent pas de défendre dans de bonnes conditions les intérêts des agents et leurs conditions de travail.

La Direction a pris acte des résultats de ce second vote.

Le Règlement intérieur rédigé par la Direction générale sera mis en œuvre.

#### **2/ La CFTC a demandé à la Direction s'il était prévu de rendre accessible au moins un jour par semaine un site de la DGFIP en Ile-de-France pour les agents de la DIRCOFI en cas de télétravail imposé 5 jours par semaine durant les Jeux Olympiques en juillet et août.**

Nous avons en effet expliqué à la Direction que de nombreux agents de la DIRCOFI vivent dans des logements à surface réduite et à faible isolement thermique. En juillet et août, les températures dépassent régulièrement les 30 degrés en Ile-de-France, le jour et la nuit, ce qui génère de mauvaises conditions de télétravail à domicile et un risque pour la santé. Cinq jours de télétravail par semaine entraîne également un sentiment d'isolement. Enfin, la question de l'accès à des équipements informatiques d'impression et de numérisation se pose.

Le Direction considère que cette question mérite une réflexion. Un dialogue est en cours avec les DDFIP de l'Île-de-France sur la question d'un éventuel accès ponctuel à des locaux administratifs pour les agents de la DIRCOFI.

Par ailleurs, la Direction a déclaré qu'un projet de circulaire ministérielle a été discuté sur l'organisation des services de l'Etat en Ile-de-France durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre 2024.

Enfin, la DIRCOFI travaille sur un plan de congés sur la période s'étendant de début juillet à mi-septembre. Les agents devront fixer leurs dates de congé estival avant le 4 mars.

### **3/ Des véhicules électriques pour les agents de la DIRCOFI :**

Dans le cadre du plan ministériel de sécurité des agents du contrôle fiscal, la DIRCOFI dispose de 6 véhicules électriques à boîte automatique.

La note de mise à disposition des véhicules de service ainsi que le règlement d'emploi des véhicules ont été publiés sur l'intranet de la DIRCOFI Ile-de-France.